

# JUIN 2020

## Le Résistant du 4 juin

MONTAGNE

### Catherine Henry élue à l'unanimité



Masques ou visières, gel hydro-alcoolique et distanciation physique étaient de rigueur ce mardi 26 mai pour que l'élection du maire de Montagne ait lieu en toute sécurité dans la grande salle du conseil municipal. Sitôt l'installation des élus proclamée par Catherine Henry, c'est Jean-Marie Gombeau qui a assuré la présidence de l'assemblée et procédé au vote pour l'élection du maire de la commune. Dans son mot d'accueil, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux élus et exprimé le vœu qu'ensemble l'œuvre entreprise par le maire sortant soit poursuivie, toujours dans l'esprit du service dû aux habitants de Montagne.

Catherine Henry s'étant portée candidate au poste de maire, elle a été élue à l'unanimité des voix. Revêtue de l'écharpe tricolore, elle a alors pris la tête de la réunion. Ses premiers mots ont été pour remercier Jean-Marie Gombeau

L'équipe souhaite placer son mandat sous le signe du dynamisme et de la bienveillance.

pour son message empreint d'amitié, remercier les conseillers qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat après de nombreuses années au service de la commune et avoir une pensée pour ceux qui n'étaient plus là.

L'avenir s'ouvre avec 11 nouveaux conseillers et 8 « confirmés » avec comme ligne de conduite les valeurs de la République : rigueur, solidarité, intégrité, transparence, écoute et bienveillance.

Après approbation du procès-verbal de l'élection municipale et des conseillers communautaires (Catherine Henry, Monique Burgaud, Didier Boudot, Jean-Marie Gombeau), le nombre d'adjoints a été décidé par vote à bulletin secret. Ils seront 4 pour épauler et aider le Maire dans ses fonctions: Monique Burgaud, Didier Boudot,

Marie-Noëlle Durand-Desouche et Jean-Marie Gombeau.

Après avoir lu la Charte de l'élu, Catherine Henry a rappelé que Montagne est une terre d'avenir avec de beaux projets en perspective, donnant à la commune une place de plus en plus importante dans le territoire.

Les commissions municipales seront mises en place lors du prochain conseil municipal ainsi que la désignation des élus aux différents syndicats.

Au terme de cette première réunion, tous les élus se sont retrouvés sur l'esplanade face à la mairie pour la photo officielle de la nouvelle équipe municipale. Une bien belle soirée qui s'est achevée autour d'un verre de l'amitié tout en respectant les gestes barrière imposés par la pandémie COVID-19.

## Montagne

**Inscription à l'école année scolaire 2020-2021** auprès de la mairie jusqu'au 30 juin. Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h. Le mercredi fermé au public toute la journée. Mon enfant est-il concerné? Entrée en maternelle pour les enfants nés en 2017 et 2018. Pour les enfants nés en 2018, ils seront acceptés dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, et à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)). Enfant arrivant sur la commune ou domicilié sur une autre commune; Les parents doivent se munir des photocopies et de l'original: livret de famille, justificatif de domicile de -3 mois (facture d'eau, électricité, assurance logement, impôts,...), carnet de santé (pages des vaccins), certificat de radiation (si changement d'école) ou le document de demande d'inscription pour les enfants hors commune, rempli par votre mairie de domicile. En cas de séparation des parents, un jugement de divorce ou une attestation de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant à l'école de Montagne plus sa pièce d'identité. Appeler la directrice de l'école afin de la prévenir de l'inscription de votre enfant au 05 57 55 21 15 les mardis  
**Distribution de masques.** La commune de Montagne met gratuitement à la disposition des Montagnaises et des Montagnais un masque lavable en tissu. À retirer en Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. En dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en cas d'urgence, veuillez contacter le: 07 85 75 57 34.

## « Le guide des moulins de la juridiction de Saint-Émilion »

Le Résistant  
du 11 juin

Pierre Lucu est un écrivain girondin passionné par sa région et le petit patrimoine rural disséminé sur le territoire de la Communauté de Commune du Grand Saint-Émilionnais et qui en fait tout le charme. C'est ainsi qu'après avoir listé et décrit les croix qui se dressent au gré des routes et chemins, il s'est intéressé aux cabanes de vignes et de pêche qui ponctuent le paysage viticole et les bords de la Dordogne. Il lui restait à répertorier les moulins de notre secteur, fièrement dressés au sommet des collines ou installés sur les cours d'eau, Dordogne, Isle ou Barbanne. C'est chose faite aujourd'hui avec la parution d'un livre, « *Le guide des moulins de la juridiction de Saint-Émilion* » (aux éditions de l'Entre-deux-Mers) qui recense moulins à vent, moulins à eau et moulins-bateaux relativement méconnus.

C'est donc au pied d'un des moulins de Calon que l'écrivain est venu présenter son ouvrage, accueilli par Jean-Noël Boidron, propriétaire des lieux, Catherine Henry, maire de Montagne et Monique Burgaud première adjointe. L'auteur était accompagné de sa collaboratrice Sophie Provain, infographiste, à qui l'on doit les reproductions de



Au pied d'un des moulins de Calon l'écrivain est venu présenter son ouvrage.

cartes anciennes et de photographies d'une très grande qualité. Tous les passionnés du territoire Saint-Émilionnais vont être comblés grâce à cet inventaire et à tous les témoignages recueillis par Pierre Lucu qui les a patiemment regroupés et largement illustrés. Et comme le souligne Alain Eyquem dans l'introduction de l'ouvrage :

« Ces traces du passé chargées d'histoire, de vie quotidienne, de labeur, de savoir-faire ancestraux sont désormais à notre disposition grâce à la persévérance et au talent de Pierre Lucu ».

Nul doute que cette nouvelle publication aura le même succès que les deux précédentes. (lire aussi en page 29).

### MONTAGNE

## Les travaux sont lancés sur les courts



Depuis plusieurs mois, Mathieu Candas, président du tennis club de Montagne-Saint-Émilion avait alerté la mairie sur la dégradation du revêtement des courts de tennis, rendant dangereux pour les joueurs la pratique de ce sport. En effet, le club de tennis recense à ce jour 104 licenciés et une école de tennis qui reçoit les mercredis et samedis des jeunes de 5 à 18 ans. Sans compter le tournoi annuel au début de l'été qui, l'an dernier, a réuni plus d'une centaine de participants. Une remise en état était devenue indispensable et nécessaire.

La fusion du club montagnais avec le tennis club de Saint-Émilion a permis de mettre en œuvre le programme de réfection des

deux courts. Après étude du projet et appels d'offres, la CDC du grand Saint-Émilionnais a choisi l'entreprise SPTM (82 BRESSOLS) pour réaliser ces travaux et le chantier vient de démarrer. Il va durer plusieurs semaines et vise à revoir l'ensemble du site : bordures, fondations, dalle en béton poreux monolithique, peinture du sol des courts et de leur périphérie, lignes de jeux, mobiliers et équipement. Cela permettra d'envisager le prochain tournoi, fin juin-début juillet dans d'excellentes conditions et d'attirer encore de plus nombreux pratiquants la saison prochaine. Un appel est donc lancé à tous les amoureux du tennis et notamment les plus jeunes de notre territoire.

Le Résistant  
du 18 juin

# Le Résistant du 18 juin

MONTAGNE

## Les conseillers municipaux vont pouvoir commencer à travailler



Catherine Henry, le maire a ouvert la séance de ce conseil municipal jeudi 12 juin et a procédé au vote des taux des indemnités de fonction du maire et de ses 4 adjoints. Défini par le Code général des collectivités locales, le montant des indemnités du maire voté à l'unanimité, s'élève à 2006,93€ brut et des adjoints à 770,10 € brut. 28 délégations d'attribution ont été accordées au maire afin que l'édile puisse prendre des décisions dans l'urgence et simplifier la gestion des affaires de la commune. Le plus long a été le vote des commissions communales.

La commission « enfance, jeunesse et vie scolaire » est dirigé par Marie-Noëlle Durand-Desouche et ses membres, Jean-Marie Gombreau, Nathalie Moulinier, Marie-Françoise Lamouroux, Cécile Pallé, Monique Burgaud, Laurent Crépineau, Lydie Feugnet, Marion Hébert, Didier Boudot. La commission « voirie et matériel communal » a pour responsable Didier Boudot et ses membres sont Jean-Marie Gombreau, Jacques Rambeaud, Jean-Christophe Saby et Patrick Darnajou. La commission « Sports, équipements sportifs et associations » est présidée par Jean-Marie Gombreau et ses membres sont Thomas Chambon, Laurent Crépineau, Monique Burgaud. La commission « bâtiments et sécurité des bâtiments » est présidée par Jean-Marie Gombreau et ses membres Jacques Rambeaud, Damien Boulounaud, Jean-Christophe Saby, Thomas Chambon, Didier Boudot, Patrick Darnajou, Monique Burgaud et Marion Hébert. Monique Burgaud est responsable

des indemnités des élus et nominations dans les commissions et syndicats ont été validés lors du conseil du 12 juin.

de la commission « information, communication et festivités » et ses membres sont Jacques Rambeaud, Damien Boulounaud, Marie-Françoise Lamouroux et Patrick Darnajou. La commission « solidarité et gestion de crises » est présidée par Monique Burgaud et ses membres sont Marie-Noëlle Durand-Desouche, Jean-Marie Gombreau, Damien Boulounaud et Marie-Françoise Lamouroux. La commission « Culture et Tourisme » a pour responsable Catherine Henry avec ses membres sont Marie-Noëlle Durand-Desouche, Nathalie Moulinier, Pascal Delbeck, Annie Gerber, Monique Burgaud, Lydie Feugnet, Patrick Darnajou, Thomas Chambon et Laurent Crépineau. La commission « Environnement et développement durable » est dirigée par Marion Hébert et ses membres Marie-Noëlle Durand-Desouche, Jean-Marie Gombreau, Pascal Delbeck, Annie Gerber, Jean-Christophe Saby, Laurent Crépineau, Lydie Feugnet, Cécile Pallé et Patrick Darnajou.

Ce conseil municipal s'est poursuivi avec les désignations aux différents syndicats, associations et organismes. Au Syndicat intercommunal d'Électrification du Fronsadais : Didier Boudot titulaire et Jacques Rambeaud suppléant. Au Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement : Didier Boudot et Jean-Marie Gombreau titulaires et Thomas Chambon et Damien Boulounaud suppléants. Marie-Françoise Lamouroux et Laurent Crépineau sont titulaires et

Monique Burgaud suppléante au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique du chenil du Libournais. Pour ce qui est du Syndicat intercommunal d'études de travaux et d'aménagements de la Vallée de l'Isle, Pascal Delbeck est titulaire et Cécile Pallé suppléante. Jean-Marie Gombreau est titulaire au syndicat Départemental d'énergie électrique de la Gironde. Pour ce qui est des associations et organismes divers : Lydie Feugnet sera titulaire au conseil du lycée agricole de Libourne-Montagne et ses suppléants seront Pascal Delbeck et Laurent Crépineau. Au Comité National d'action sociale : titulaire Marie-Françoise Lamouroux, correspondant défense : Jean-Marie Gombreau et le référent sécurité routière est Laurent Crépineau. Tout le conseil est représenté au sein de la commission communale des impôts directs.

Thomas Chambon, Laurent Crépineau, Monique Burgaud, Patrick Darnajou et Lydie Feugnet sont affectés à la révision des listes électorales. Et pour terminer ces commissions, Damien Boulounaud, Jean-Marie Gombreau et Didier Boudot seront titulaires de la commission d'appels d'offres et Jean-Christophe Saby, Thomas Chambon et Laurent Crépineau seront suppléants.

Avant que le conseil ne se termine, tous les représentants des commissions ont d'ores et déjà fixé des réunions afin de débattre des sujets qui leur sont attribués.

## Le Résistant du 25 juin

MONTAGNE

# Le Bar éphémère du marché est ouvert

**L'association Les Voisins a eu une idée : la création d'un bar du marché les samedis matin sur la place des Marronniers. D'autres associations entreront dans la boucle.**

**Armelle CASSES**

L'association Les Voisins ne manque pas d'idées. Privées cette année de leur festival Appellation musique contrôlée, les forces vives de la petite commune n'entendaient pas en rester là. Aussi samedi 20 juin a ouvert le bar (éphémère) du marché.

Un bar éphémère qui ouvrira durant l'été chaque jour de marché sur la Place des Marronniers. « Cela nous paraissait pas mal » témoigne Thomas Chambon des Voisins et cela n'entre pas en concurrence avec le restaurant Les Marronniers. Plusieurs associations ont été sollicitées pour rejoindre cette action aussi conviviale qu'utile, le yoga et le tennis ont déjà dit oui.

On se retrouve au café, c'est sympa et on profite du marché qui en retour bénéficie de cette offre supplémentaire durant la belle saison.

Chaque samedi matin, le bar sera installé et opérationnel dès 8h30 jusqu'à la fermeture du marché. Chaque association apporte ses boissons, le premier week-end se jouait sans alcool mais avec thé, café, boissons chaudes ou froides.



L'idée est d'animer le village aussi, comme dans pas mal de marchés qui veulent instaurer une dimension conviviale, il sera possible de consommer ses achats sur place. « Si quelqu'un achète du saucisson, on fournit la planche et le couteau » explique Thomas Chambon. Il est question que la boulangerie y fasse dépôt de pain et la Maison des Vins va proposer la dégustation ces prochaines semaines.

« L'idée est aussi que le marché s'étoffe » poursuit-il. Durant le confinement, les gens avaient pris l'habitude de faire leurs courses localement, il faut essayer de profiter de cette dynamique.

Le marché de Montagne a parmi ses exposants maraîcher, fromager, vendeur de poulets, charcutier, un traiteur, un vendeur de galettes bretonnes mais un boucher et un poissonnier seraient les bienvenus.

### **Pratique.**

Bar éphémère du marché à Montagne, tous les samedis durant l'été de 8h 30 jusqu'à la fermeture du marché.

**Le Bar éphémère du marché à Montagne est ouvert tous les samedis durant l'été de 8h 30 jusqu'à la fermeture du marché.**

